

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

En vue d'agrémenter notre village et soutenir notre action en matière de végétalisation, nous organisons un concours de décoration florale à l'intention des habitants qui contribuent ou veulent contribuer à l'amélioration de notre cadre de vie.

### ARTICLE 1 :

Le jury, placé sous la présidence du maire ou de son représentant, sera composé de deux membres du conseil municipal et de professionnels du jardin et de la nature.

### ARTICLE 2 :

Ce concours est ouvert, à l'exception des membres du conseil municipal et du jury, à toute personne dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles de la rue.

### ARTICLE 3 :

Les candidats seront informés que leurs réalisations florales sont susceptibles d'être photographiées et éventuellement publiées dans la presse ou sur internet (Facebook) ainsi que la proclamation des résultats.

### ARTICLE 4 :

Le formulaire d'inscription et le présent règlement seront disponibles à l'accueil de la mairie ou téléchargeables sur le site officiel de la commune.

Pour concourir, le formulaire d'inscription dûment complété devra parvenir à la mairie avant le 1<sup>er</sup> mai 2022.

### ARTICLE 5 :

Trois catégories sont proposées :

1<sup>ère</sup> catégorie : maison avec jardin très visible de la rue,

2<sup>ème</sup> catégorie : balcons, terrasses, fenêtres

3<sup>ème</sup> catégorie : décor floral installé en bordure de voies publiques (devants de porte)

Les candidats ne peuvent s'inscrire que dans une seule catégorie.

### ARTICLE 6 :

Les créations des candidats seront vues par le jury au début du mois de juillet (la date sera précisée ultérieurement).

Le jury attribuera une note en fonction des critères suivants :

- répartition du fleurissement sur l'ensemble du jardin ou de la maison
- harmonie des couleurs, densité du fleurissement, originalité, volume des plantations.

### ARTICLE 7 :

Le jury établira un classement et proclamera le palmarès dans le courant du mois de juillet.

ARTICLE 8 :

Les gagnants seront récompensés sous forme de bons d'achats auprès de la jardinerie de la Droude :

- 1<sup>er</sup> prix : 80,00 euros
- 2<sup>ème</sup> prix : 50,00 euros
- 3<sup>ème</sup> prix : 30,00 euros

ARTICLE 9 :

La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement.

Cruviers-Lascours, le

Le maire,

Fabien FIARD